

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SOMME

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

### NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 10 + 1 pouvoir

### **Séance du vendredi 29 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Daours, sous la présidence de Monsieur Didier BARDET, Maire.

### **DATE D’AFFICHAGE : 22/10/2021**

**PRÉSENTS** : Messieurs Didier BARDET, Philippe DINE, Denis BRUNEL, Paolo LEROY, Giovanni BOSCO (pouvoir de Madame Marie-Christine SINOQUET), Jérôme DINE, Stéphane RICHARD

Mesdames Cécilia HEDOUIN, Nicole GIGUERE, Marie-Odile CREPIN

**Absents excusés** : Monsieur Didier MARECHAL

Mesdames Marie-Christine SINOQUET (pouvoir à Monsieur Giovanni BOSCO), Michèle STOCKLIN-BECQUET, Cassandra DELANCHY

**Absent** : Monsieur Patrick DUMOULIN

Monsieur Paolo LEROY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Didier Bardet, Maire, ouvre la séance à 20 heures.

Après avoir vérifié que tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2021, il propose de passer à son adoption.

Le compte-rendu de la séance du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

### **1) Bilan d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Val de Somme**

Chaque Conseiller a été destinataire du rapport d'activités 2020. Aucune observation n'étant formulée le Maire propose de passer au vote pour l'adoption de ce rapport.

A l'unanimité le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes du Val de Somme est adopté.

## **2) Rapport du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme sur l'assainissement collectif**

Chaque Conseiller a été destinataire du rapport du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme sur l'assainissement collectif.

Aucune observation n'étant formulée, le Maire propose de passer au vote sur ce rapport. Aucune observation n'étant formulée le Maire propose de passer au vote pour l'adoption de ce rapport.

A l'unanimité, le rapport du Président de la Communauté de Communes du Val de Somme est adopté à l'unanimité.

## **3) Convention MO pour opération d'éclairage public**

Dans le cadre de l'alimentation électrique du pôle de Santé, la FDE de la Somme propose de profiter des travaux de génie civil nécessaire pour qu'une gaine et un câble soient passés pour anticiper l'alimentation de l'éclairage public dans ce périmètre, route de Bussy les Daours.

Le coût des travaux s'élève à 1541€ TTC. La FDE prend en charge 20% du montant HT des travaux et la TVA. Il reste à la charge de la commune un solde de 970€.

Monsieur le Maire précise que les modalités d'imputation comptable demandées par le comptable public nécessiteront dorénavant de porter l'intégralité du montant de la dépense en investissement et de porter en recette la subvention FDE.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité pour l'adoption de cette convention passée entre la Mairie et la FDE de la Somme.

## **4) Demande de subvention au Conseil Départemental pour remise en état de la bâche de l'école**

La bâche couvrant la toiture de l'école s'est déchirée suite à un fort coup de vent. L'assurance ne veut pas prendre en charge la remise en état contestant la réalité des intempéries.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de demander une subvention au conseil départemental dans le cadre de la politique d'appui aux territoires 2017 - 2021.

Montant éligible de l'opération : 5680,00€ HT  
Aide possible du Département 30% : 1704,00€  
Fonds propres communaux 70% : 3976,00€ HT  
TVA : 1136 ,00€

A l'unanimité, le Conseil Municipal délibère favorablement au plan de financement tel que proposé.

### **5) Déclassement d'une section de la RD 115 pour intégration dans le domaine communal.**

Ce déclassement concerne la partie de voirie comprise entre l'église et le feu tricolore (59 mètres).

Interrogée, la Communauté de Communes du Val de Somme qui a en charge la compétence voirie est favorable à ce déclassement après un état des lieux qui a eu lieu le 6 octobre 2021.

Le Conseil Départemental évalue la soulte qui correspond au montant estimé des travaux dans les 20 prochaines années à 11360 € HT. Cette soulte qui sera perçue par la commune devra être immédiatement reversée à la Communauté de Communes du Val de Somme.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur ce déclassement d'une section de la RD 115 afin que cette section soit intégrée dans le domaine communal. La longueur concernée de 59 mètres sera inscrite au tableau de classement de la voirie communale.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur ce déclassement de ce tronçon de la RD 115 avec reversement de la soulte de 11360€ HT à la Communauté de Communes du Val de Somme qui a la compétence voirie.

### **6) Tarifs concession double dans le cimetière communal**

Notre règlement de cimetière ne prévoit pas le tarif des concessions doubles. Même si ces demandes sont exceptionnelles le Conseil Municipal doit délibérer sur leur tarification. La surface d'une concession double étant légèrement inférieure à celle de deux concessions distinctes, proposition est faite de fixer le montant des concessions doubles à 500€ pour 30 ans et à 900€ pour 50 ans.

Après discussions, le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité sur les tarifs proposés. Cette délibération sera mise en avenant de la délibération 44/2016 fixant les divers tarifs applicables aux concessions simples.

## **7) Tarif pour mobilier dégradé salle des fêtes et La Cerisaie**

Aucun tarif n'existe quant à la dégradation des tables, bancs ou chaises notamment.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour fixer les tarifs applicables en cas de dégradation du mobilier.

Proposition :

	<b>Dégradation</b>	<b>Casse</b>
<b>Table La Cerisaie</b>	50€	150€
<b>Table Salle Polyvalente</b>	75€	250€
<b>Chaise et banc</b>	20€	50€

Cette délibération viendra en avenant de la délibération N°51-2020 qui fixe le tarif applicable pour le matériel cassé ou perdu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs proposés.

## **8) Cadeau de départ en retraite**

Un agent du service d'entretien des espaces verts a fait valoir ses droits à la retraite en septembre. Proposition est faite de lui offrir une carte cadeau pour ses nombreuses années passées à servir la collectivité. Proposition est faite d'un bon cadeau de 200€ qui sera remis à l'occasion d'une petite réception.

Le Conseil Municipal délibère favorablement pour que soit remis à l'intéressé, au cours d'une petite réception, un bon cadeau de 200€.

## **9) Suppression régie cantine garderie**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à la suppression de la régie cantine – garderie. En effet et dès cette année scolaire, les familles règlent directement à la perception d'Albert le montant des factures .

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour la suppression de cette régie cantine – garderie.

## **10) Décision modificative budgétaire N° 1**

Afin de régulariser l'état de l'actif de notre commune, il, est nécessaire, avant le passage à la nomenclature M57 en remplacement de la M14, de procéder à la réforme de biens. Cela passe par des transferts de compte d'imputation dont le résultat entre les recettes d'investissements et les dépenses d'investissements s'équilibrent à hauteur de 721 890,02€.

- **en recettes d'investissement :**

- 21311 chapitre 041 = 5 592.64€
- 21318 chapitre 041= 370 513.21€
- 2138 chapitre 041= 139 042.45€
- 2151 chapitre 041 = 2 507.47€
- 2152 chapitre 041 = 13 680€
- 21568 chapitre 041= 34 295.66€
- 21578 chapitre 041 = 16 344€
- 2158 chapitre 041= 92 173.79€
- 21752 chapitre 041 = 15 949 .46€
- 21758 chapitre 041 = 600€
- 21783 chapitre 041 = 4 908€
- 2181 chapitre 041= 21 099.29€
- 2183 chapitre 041= 5 184.05€
- total = 721 890.02€**

- **en dépenses d'investissement :**

- 2051 chapitre 041 = 2 257.25€
- 2128 chapitre 041= 21 738.77€
- 21311 chapitre 041= 110 080.86€
- 21312 chapitre 041= 63 588.39€
- 21316 chapitre 041= 2 530.36€
- 21318 chapitre 041= 77 288.06€
- 2132 chapitre 041= 256 146.82€
- 2151 chapitre 041= 58 243.33€
- 2152 chapitre 041 = 11 913.10€

- 21534 chapitre 041= 63 262.25€
  - 2158 chapitre 041 = 564€
  - 2183 chapitre 041 = 9 137.39
  - 2184 chapitre 041= 15 850.70€
  - 2188 chapitre 041= 29 022.17€
- total = 721 890.02€**

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour cette décision budgétaire modificative N°1.

### **11) Adhésion au service « INTRAMUROS »**

La Communauté de Communes du Val de Somme va mettre à disposition des communes l'application INTRAMUROS. Cette application permettra de relayer nos informations et événements (actualité, signalement divers, agenda...)

Le coût de cette adhésion s'élève à 200€. L'abonnement annuel est ensuite pris en charge par la Communauté de Communes du Val de Somme.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour l'adhésion à cette application.

### **12) Communications diverses**

- Recrutement d'un contrat aidé (PEC) en remplacement de Patrick DUCAUROY qui a fait valoir ses droits à la retraite au 6 septembre 2021. Monsieur DAUTHUILLE Antonin a été recruté au 18 octobre pour une durée hebdomadaire de 28 heures sur une période de un an.
- La durée légale annuelle de travail de 1607 heures est applicable de plein droit aux agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

**Didier BARDET, Maire**



**Paolo LEROY, Secrétaire de séance**

